

LETTRE DATEE DU 7 AVRIL 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT PAR LE CHEF ADJOINT DE LA DELEGATION DE LA
REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, TRANSMETTANT UNE NOTE DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE CONCERNANT LA NOUVELLE
RECENTE DE L'EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES DANS LA GUERRE
ENTRE L'IRAQ ET L'IRAN

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant la nouvelle récente de l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. Un appel y est lancé aux Etats participant à la Conférence du désarmement afin qu'ils accélèrent leurs travaux en vue de la conclusion d'une convention universelle sur les armes chimiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le Chef adjoint de la délégation
de la République fédérale d'Allemagne,

(Signé) Rüdiger LUEDEKING

Note verbale

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne présente ses compliments aux Etats participant à la Conférence du désarmement à Genève et tient à leur faire part de sa profonde préoccupation devant la nouvelle récente de l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran. Les informations communiquées mettent sous les yeux de l'humanité les effets horribles de ces moyens de destruction massive. Le monde entier a été bouleversé par cette violation flagrante du droit international.

Le recours aux agents de guerre chimique constitue une infraction indéniable au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. C'est pour toute la communauté des nations un outrage au sens du droit.

Les souffrances infligées aux victimes de la guerre chimique obligent tous les gouvernements à prendre rapidement des dispositions. On ne parviendra à éliminer tout à fait cette abominable catégorie d'armements qu'en adoptant une convention qui interdira universellement les armes chimiques.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne lance donc un appel à tous les Etats participant à la Conférence du désarmement à Genève afin qu'ils accordent une priorité absolue à l'adoption d'une interdiction universelle des armes chimiques. Ils doivent, en se fondant sur les travaux préparatoires minutieux que la Conférence a faits, s'attacher à trouver par consensus les moyens concrets de résoudre les problèmes que pose encore le projet de convention. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est convaincu que, même en ce qui concerne la question complexe de la vérification, il sera possible de parvenir, grâce à des efforts conjugués, à un accord qui prendra en considération les besoins de toutes les nations en matière de sécurité. Les faits positifs qui se sont dégagés récemment des négociations devraient à présent être exploités résolument pour assurer de nouveaux progrès. Les travaux relatifs au projet de convention pourraient encore avancer considérablement au cours des dernières semaines de la première partie de la session.

La Conférence a déjà jeté les bases des solutions convenues à apporter aux problèmes centraux de l'inspection par mise en demeure et de la vérification de la non-fabrication. Elle dispose aussi de concepts déjà bien élaborés concernant le régime de la convention. Les premiers pas vers une plus grande transparence dans le secteur des armes chimiques, qui devraient être suivis d'autres, favoriseront l'évolution des négociations.

Le cas récent de l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iraq et l'Iran avertit les participants à la Conférence du désarmement à Genève qu'ils doivent d'urgence s'acquitter de leurs obligations dans la négociation.

Il faut que tous les Etats redoublent d'efforts à Genève pour élargir le consensus de base et qu'ils s'abstiennent de remettre en question les points d'accord en introduisant dans le débat de nouveaux éléments.

Les armes chimiques ne devraient plus trouver place dans l'arsenal d'un pays, quel qu'il soit. Tous les Etats ont la haute responsabilité d'oeuvrer à l'achèvement du projet afin qu'une convention soit conclue dès à présent, et non pas dans un avenir indéterminé.

Genève, le 7 avril 1988

Aux Etats participant
à la Conférence du désarmement
à Genève